

"Trois fois mort, enterré et ressuscité par la grâce de Dieu"

François de Ciuille

LA GAZETTE de BOIS-HEROULT

Bulletin Trimestriel - N°6 Juillet 2002

Editorial



**Lettre ouverte à
M. Jean-Pierre Carpentier
Président du Syndicat du Ramassage
des Ordures Ménagères de la région
de BUCHY**

Monsieur le Président,
Il a été décidé, par le Syndicat, de
procéder au changement des containers
existants, avec installation d'une
dalle de réception neuve, pour l'en-
semble des communes adhérentes, et
ce, afin de mieux assurer le tri sélec-
tif.

**A mon sens, cet investissement par le
Syndicat et les communes adhé-
rentes est inopportun, à une époque
où nous devons :**

**1° - faire face au coût pour la collecti-
vité du départ des communes de
SAINT SAENS,**

**2° - assurer, depuis le 1^{er} janvier 2002,
le transfert des ordures ména-
gères au SMEDAR,**

**3° - prendre en charge des frais, sans
cesse croissants, de la collecte,**

**4° - rechercher une déchetterie et en
supporter le coût d'acquisition et
d'installation.**

**Cette décision ne peut-elle pas être
reportée au jour, où nous aurons
trouvé une solution définitive au tra-
itement des ordures ménagères dans
notre canton ?
Cordialement.**

Edouard de Lamaze
Maire

P.L.U (PLAN LOCAL D'URBANISME)

LOI n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative
à la solidarité et au renouvellement urbains (1)
NOR : EQUX9900145L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré.
L'Assemblée nationale a adopté,
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2000-436 DC
en date du 7 décembre 2000,
Le Président de la République promulgue la loi dont la
teneur suit :

TITRE I^{er} RENFORCER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES URBAINES ET TERRITORIALES

Section 1 Les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement

Article 1^{er}

A. - Le chapitre I^{er} du titre II du livre I^{er} du code de
l'urbanisme est ainsi modifié :

I. - L'intitulé du chapitre est ainsi rédigé : « Dispositions
générales communes aux schémas de cohérence territoriale,
aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales. »

II. - Les articles L. 121-1 et L. 121-2 sont ainsi rédigés :

« Art. L. 121-1. - Les schémas de cohérence territoriale,
les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales
déterminent les conditions permettant d'assurer :

Extrait du Journal Officiel

Dans sa dernière séance, le Conseil Muni-
cipal a entendu Monsieur Gille, géomètre
expert de Buchy, ainsi que Monsieur Gilles
Hatreille, architecte, sur les conditions d'appli-
cation de la loi sur la Solidarité et le Renou-
vellement Urbains (SRU).

Cette loi du 13 décembre 2000 a remplacé
désormais les Plans d'Occupation des Sols
(POS) par des Plans Locaux d'Urbanisme
(PLU).

Notre commune ne disposant d'aucun dispo-
sitif, le Conseil, conformément à son engage-
ment électoral, a décidé d'examiner les condi-
tions d'application d'un PLU.

Je vous rappelle que le PLU définit de façon
précise le droit des sols applicable à chaque
terrain et exprime le projet d'aménagement et
de développement durable de la commune.

Les procédures d'élaboration, de révision, de
modification des PLU sont simplifiées par
rapport aux POS, pour réduire les conten-
tieux, et mieux informer les personnes sus-
ceptibles d'être consultées ou informées.

Si le PLU est élaboré à l'initiative de la com-
mune, et sous sa responsabilité, avant son

approbation définitive, le PLU est soumis à
une enquête publique.

Un débat au Conseil Municipal doit être, de
surplus, obligatoirement organisé avant l'arrêt
définitif de projet de PLU.

L'esprit de la loi nouvelle tend à simplifier la
procédure, et à permettre aux communes
d'adopter une règle uniforme à toutes les
demandes de permis.

Il est mis, en cela, fin à toute appréciation
"subjective" du Maire ou du Conseil.

Toutefois ces règles, comme le dit la loi
elle-même, ne doivent et ne peuvent être
appliquées qu'à l'issue, non seulement, d'une
large concertation et d'un débat avec l'en-
semble des intéressés.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé
d'arrêter les modalités de concertation pré-
vues à l'article L.300-2 du code de l'urba-
nisme de la manière suivante :

- affichage des délibérations ;
- communiqué dans la Gazette ;
- réunions publiques ;
- affichage ;
- échange de courriers - établissement
de documents pédagogiques ;
- organisation de réunions spécifiques
entre les réunions publiques.

Le but est de permettre aux habitants de
s'exprimer au mieux et d'engager le débat qui
doit nécessairement avoir lieu.

Le Conseil Municipal ne manquera pas de
vous tenir largement informé de cette procé-
dure, dès qu'elle sera mise en œuvre.

Je vous indique, à toutes fins, que le Conseil
a sollicité une subvention du Conseil Général
qui prend en quasi-totalité les frais d'adoption
du PLU.

Je reste, bien entendu, à votre disposition
pour tous renseignements complémentaires.

E.L.

Comité des Fêtes

Immortel



Orgueil. Avoir dans sa commune un membre de l'Académie Française, nous ne pouvions que l'honorer. Ce fut le vendredi 19 avril à 18h30 que les Bois-Héroultiens furent conviés à cette réception.

Ce fut donc en présence de nombreuses personnalités : Maires, Conseillers généraux, Membres de l'Académie de Rouen, que le Professeur Jean-Pierre Lemerrier, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen, décrivit la personnalité du Prince Gabriel de Broglie. Nous eûmes aussi droit au descriptif de l'épée.



Repas des Anciens

Le traditionnel repas des Anciens se déroulait dans la non moins traditionnelle salle de chasse du château, dont nous remercions encore les propriétaires. C'est le dimanche 12 mai à 12h30 que nos aînés se retrouvaient avec, malheureusement, des absents. Ils ne sont plus que 17 à avoir passé les 65 ans, dans notre commune.



Le déjeuner était préparé par le Comité des Fêtes et nos Anciens ont toujours un bon coup de fourchette. Terrine, jambon au cidre, gigot au pommeau, salade, fromage et tarte aux fraises, fut le menu concocté.

La quarantaine de convives se séparait vers 17h00, avec un for espoir de se retrouver tous l'année prochaine.

Fête des mères

Honneur à nos mères de famille. Bois-Héroult fêtait les Mamans le 1^{er} juin, décalée d'une semaine pour des raisons d'agenda.

D'abord, et en présence de Patrick Chauvet, Conseiller Général, la manifestation commençait par des remises de Médailles :

- Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale échelon Argent à Madame Elise Préaux pour son action municipale
- Médaille de Bronze de la Famille Française à Mesdames Josette Mesierz, Eliane Coëffier, Michèle Ouvril et Inès Benjamin.

Puis ce fut, comme à l'habitude, autour d'un verre amical, la remise des bouquets de fleurs à chaque maman présente.

Monsieur le maire relatait les bienfaits d'une maman.

D.C.



Association Culturelle et Sportive

Corso fleuri



La Fête de la Pentecôte (19 et 20 mai 2002) a connu un grand succès. Ambiance, bonne humeur, et joie ont accompagné les enfants de notre village, qui défilent ces jours-là. A l'occasion de la parution de cette gazette, j'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à la construction du char et à sa représentation dans Buchy.

Merci également aux personnes venues nombreuses nous applaudir lors du défilé... Et à l'année prochaine !!!



Char de Bois-Héroult : la Grèce

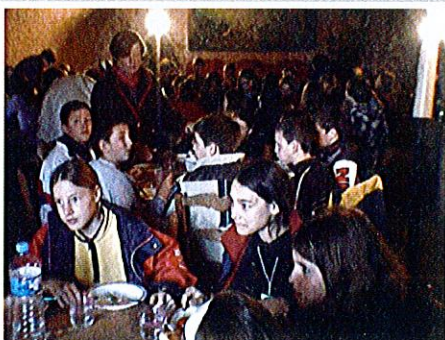
F.B.

Retraite de profession de Foi



de Blainville-Buchy plus prêtres, diacre et catéchistes encadrants ont prié, chanté, travaillé en équipe pour se préparer à renouveler le "Je crois" du jour de leur profession de Foi ; qu'ils ont reçu déjà le jour de leur baptême, mais cet engagement était pris par leurs parents, parrain, marraine (ambiance sympathique et témoignages qui donnent chaud au cœur).

La commune avait mis à leur disposition la salle du préau ; M. de Broglie, la salle de chasse du château pour les repas et M. de Lamaze, une partie de sa maison.



E.C.

Elle a eu lieu les 11, 12 et 13 avril à Bois-Héroult. 76 enfants de la paroisse

Vie pratique



Un coup de jet nettoyant

Si vous avez découvert des pucerons dans les cerisiers ou des araignées rouges dans les pommiers, commencez donc par leur envoyer un petit coup de jet. L'eau est quelquefois assez efficace pour déranger tout ce petit monde et une brutale différence de température devrait entraîner sa disparition. Toutefois, si des insectes manifestaient encore leur présence après quelques douches quotidiennes, il faudrait sortir le pulvérisateur pour administrer des produits plus mortels. L'eau ne peut être efficace que s'il n'y a pas encore eu de forte prolifération.

Le temps des boutures

L'été est une période favorable aux boutures et, surtout, les pousses de l'année sont à point pour l'enracinement. Prélevez sur les arbustes les parties "aoûtées" sur le point de se lignifier : sur les plantes à fleurs, retenez les extrémités des tiges non florifères ou en fin de floraison, ainsi ces petits tronçons se bouturent dans l'eau tout simplement. Une fois les racines apparues, il faut mettre les jeunes plantes en terre très rapidement.

M.T-D.

Anciens combattants

Comme à l'accoutumée, c'est par ce beau matin de mai que Bois-Hérault s'est rassemblé autour de son Monument aux Morts, pour commémorer l'Armistice du 8 mai 1945. Bon nombre d'habitants était là, afin que l'on n'oublie pas ceux qui sont morts pour la France. Après le discours prononcé par M. le Maire, la minute de silence et la Marseillaise ont apporté la solennité du moment. La cérémonie s'est prolongée dans la salle des fêtes, pour boire le verre de l'amitié.



R.C.

C.C.A.S

Anniversaires

Le 22 avril, le C.C.A.S a rendu visite à Madame Yvonne Peltier, pour ses 92 ans, qu'elle a fêté à la maison de retraite Beau-fils à Forges-les-Eaux.

Le 22 juin, Monsieur Eugène Delamare a fêté ses 95 ans à son domicile, hameau de la Quesne, à Bois-Hérault.

Amitiés à tous les deux.

E.C.

Projets communaux



Réfection du chemin de la Quesne

Suite à l'article paru dans la Gazette précédente, des membres du conseil municipal et des habitants de la Quesne ont œuvré afin de rendre le chemin carrossable. Après avoir nettoyé les trous à combler, ils y ont déposé de l'enrobé à froid, pour que les nids-de-poule ne soient plus qu'un mauvais souvenir.

R.C.

Avis à la population

ARRETE



Article 1 : Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuses à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçon-neuses, perceuses, débrous-sailleuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Rappel : Le ramassage des déchets verts n'est pas assuré sur la commune.

La mairie sera fermée du 1^{er} au 31 août. En cas d'urgence, vous pouvez téléphoner à :

- Edouard de Lamaze au 06.07.61.28.49
- Eliane Coëffier au 02.35.34.46.12
- Gilbert Carpentier au 02.35.34.43.53

Courrier des lecteurs

Notre premier Courrier des lecteurs est un poème de Catherine Boitrelle, qui nous précise que "c'est un faux sonnet puisque Bois-Hérault ne comporte que onze lettres. il n'y aura donc que deux quatrains et un tercet ; mais les rimes sont soumises aux règles avec douze pieds à chaque vers".

Bois-Hérault, la commune aux mille et une histoires,

Oh combien ton patrimoine nous est présenté !

Ici, là-bas ou ailleurs, rien n'est illusoire.

Si vous souhaitez toujours sa pérennité,

Haussez la voix. Mon image est à faire connaître.

Eglise, château, parc, verdure, animations...

Rien que la joie d'y vivre pour avoir le bien-être.

Oubliez tracas, soucis ; gardons l'unisson.

Une seule route et celle de Bois-Hérault n'est pas vaine.

Le village est si convivial et si joyeux !

Tous les visiteurs et randonneurs y reviennent.



Si vous souhaitez réagir à notre bulletin dans le cadre de la commune, vos articles seront les bienvenus, dans la limite de la place disponible (pas de photo).

Conseil Municipal

Compte-rendu du 5 avril 02

Le Conseil Municipal observe tout d'abord une minute de silence en mémoire des personnes disparues lors de la tragédie de Nanterre.

Budget

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2001 établi par Néveline Mabire et le compte de gestion 2001 établi par Patrick Morel, percepteur de Buchy, et décide d'affecter les résultats au budget primitif 2002.

Le budget primitif 2002 est voté par les membres du Conseil Municipal avec un équilibre en fonctionnement à 95 890 € et en investissement à 78 162 €.

Ordures ménagères

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter la redevance des ordures ménagères à 140 € par couple et à 70 € pour une personne seule. Les enfants vivant dans le foyer ne sont pas pris en compte.

Eclairage public

Sur rapport d'Hubert Leseigneur, il est débattu du problème d'éclairage public à la Quesne. Le Conseil Municipal décide de mettre trois points lumineux seulement : à la propriété Lemire, à la mare communale et au carrefour de la propriété Benjamin.

Certificat d'urbanisme

Une demande de certificats d'urbanisme a été sollicitée concernant la propriété de M. Haudecœur, chemin des Ecureuils. Le Conseil Municipal donne son accord mais souhaite que les parcelles soient d'une superficie de 2000 m² au minimum, avec une profondeur suffisante pour permettre une construction éloignée de la route.

Permis de construire

Le Conseil Municipal donne son accord à la demande de permis de construire de M. de Broglie (le Maire ne participant pas au vote), mais souhaite que ce hangar soit peint en vert.

Accotements

Il est demandé à l'entreprise Delange d'intervenir sur les accotements des chemins du Mont-Rouvel et de la Quesne. De plus, de l'enrobé va être commandé à l'entreprise Huré pour boucher les trous du chemin de la Quesne.

Divers

Suite à la réunion du SYMAC, Gilbert Carpentier annonce qu'un technicien a été nommé afin d'intervenir auprès des communes pour engager des études complémentaires.

M. le Maire a rencontré M. Lefèvre de la DDA pour que soit étudié l'emplacement de la station d'épuration. Il a fait par de ses réserves sur l'installation d'une station pour la seule commune de Bois-Héroult. Il sera donc étudié une station d'épuration avec Bosc-Edeline, pouvant entraîner d'incontestables économies et une meilleure protection de l'environnement.

La société Arcadie Centre-Est sollicite l'autorisation de poursuivre l'exploitation des abattoirs de Forges-les-Eaux et que l'ensemble des produits soit recyclé sur le plan d'épandage réparti sur 19 communes, dont Bois-Héroult. Le Conseil Municipal donne un avis défavorable.

Compte-rendu du 31 mai 02

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire indique qu'il est très attristé par le décès de Michel Vallot.

Plan Local d'Urbanisme

Ayant entendu l'exposé de M. Gille, géomètre expert de Buchy, ainsi que de M. Hatrelle, architecte, le Conseil Municipal décide de prescrire l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'urbanisme (cf. article en 1^{ère} page).

Certificat d'urbanisme

Lecture est donnée à la demande de certificat d'urbanisme pour la division du

terrain de Gilbert Carpentier en deux parcelles de 1750 m² et 2500 m². Après analyse, le Conseil Municipal indique qu'il préfère que soit étudié la vente du lot en entier, mais, à défaut de trouver un acquéreur, souhaite que la 1^{ère} parcelle soit de 1000 m², ce qui donnerait une valeur plus importante au 2^{ème} terrain.

SIROM

La Communauté de communes du Moulin d'Ecalles a entrepris des démarches en vue d'intégrer la compétence "collecte et traitement des ordures ménagères".

Employé communal

La Direction Départementale du Travail et de l'Emploi a accepté de renouveler le contrat de Daniel Fournier pour 4 mois seulement. Néanmoins, la commune pourra renouveler à nouveau ce contrat pour 1 an à compter du 1^{er} août 2002.

Conseiller défense

Le Secrétaire d'Etat à la Défense suggère l'instauration d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Rodolphe Chevalier accepte d'être cet interlocuteur.

Divers

M. le Maire donne lecture des courriers reçus de M. de Broglie transmettant sa profonde reconnaissance pour la manifestation à son égard qui fut très réussie et du révérend-père Gérard pour la subvention accordée à un enfant du Cameroun.

Le Conseil Municipal décide de changer deux fenêtres de l'école, côté cour.

M. Delange est venu faire les travaux de drainage pour les eaux usées et en a profité pour débarrasser les débris à côté de la halle.

Il est demandé de commander de la gravelle à l'entreprise Lecoq pour le parking.

R.C.

Informations Générales

Naissances

Florentin Druenne, né le lundi 13 mai.
Elysa Delamotte, née le 30 mai.

Décès

M. Francis Bourseul, ancien gardien du château et habitant, par la suite, rue du Château, est décédé le samedi 27 avril, à l'âge de 82 ans.

M. Michel Vallot, ancien agriculteur et conseiller municipal de Bois-Héroult, est décédé le 20 mai à l'âge de 77 ans.

Téléphones utiles

Pompiers : 18
SAMU : 15
Gendarmes : 17
Ambulance Bucheoise : 02.35.34.42.05
Ambulance Hébert : 02.35.34.43.79
Centre anti-poisons : 02.35.88.44.00
Médecins
Marc Baril : 02.35.34.41.41
Philippe Duret : 02.35.34.09.36
M-C Monnoye : 02.35.34.09.36
Vétérinaires
Jean-Claude Tartarin : 02.35.34.40.06
François Thomas : 02.35.34.40.06
Pharmacie
Y. Qureshi Bellec : 02.35.34.40.41

Agenda

14 juillet 22h30 : Retraite aux flambeaux
1^{er} septembre : Fête patronale
22 septembre : "Journées du Patrimoine"
Poubelles : Tous les mardis

Ouvertures de la Mairie

Mardi : 09h30 - 18h30
Jeudi : 14h00 - 18h30
Permanence des Adjoints
Mardi : 14h00 - 16h00
Permanence du Maire
Samedi matin sur rendez-vous
Téléphone : 02.35.34.44.37
Fax : 02.35.34.29.47
E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr